



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MAI 2026

OBJET : HÉBERGEMENT DES MAÎTRES-NAGEURS-SAUVERTEURS – CONTRATS DE LOCATION

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme
PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – M. SCHWENCK Lucas – Mme POLEVAIA Iana – M. MEGUEDMI
Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE
Laetitia (Arrivée à 18 H.15 – Point N° 5) – M. AOUADI Moussadek – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES
Frédérique – Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

Ont donné procuration :

M. DELAHAYE Guy a donné procuration à Mme CARMONA Édith
M. BLANC Philippe a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. BERBECHÉ Michel a donné procuration à M. VILLARD René

M. DE SOUSA DIAS Joey a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Mai 2026
Délibération N° DM_20260526N067

OBJET : HÉBERGEMENT DES MAÎTRES–NAGEURS–SAUVERTEURS – CONTRATS DE LOCATION

Monsieur le Maire expose que deux des trois maitres-nageurs sauveteurs, recrutés pour la saison estivale 2026, ne résident pas dans le Département.

Ainsi, les membres du Conseil Municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer deux contrats de location saisonnière pour les périodes spécifiées ci-dessous avec les propriétaires désignés :

- Pour la période du 29 Juin au 02 Septembre 2026 : Mme JUAN – Rue Bonne Fontaine à LES MÉES, pour un loyer de 690 €. mensuels,
- Pour la période du 1^{er} Juin au 02 Septembre 2026 : M. CHEMANI – 36 rue Henri Merle à SAINT-AUBAN, pour un loyer de 380 €. mensuels.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de locations suivants :

- Pour la période du 29 Juin au 02 Septembre 2026 : Mme JUAN – Rue Bonne Fontaine à LES MÉES, pour un loyer de 690 €. mensuels,
- Pour la période du 1^{er} Juin au 02 Septembre 2026 : M. CHEMANI – 36 rue Henri Merle à ST-AUBAN, pour un loyer de 380 €. mensuels.

<p>PUBLIEE LE : 02 JUIN 2026.....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 4-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LE VINGT-SEPT MAI DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> Philippe BERTRAND</p> <p>Le secrétaire de séance,</p> <p> Joey DE SOUSA DIAS</p> <p></p>
---	--